

26 avr 2013 -14:22

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2013

Liaison au bien-être des allocations sociales pour 2013-2014

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui visent à adapter au bien-être la prime de rattrapage octroyée aux invalides ainsi que l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne. Ces mesures mettent en oeuvre l'accord pris par les partenaires sociaux en matière de liaison au bien-être des allocations sociales pour la période 2013-2014, pour le secteur de l'assurance indemnités.

Le premier projet vise à augmenter, à partir du 1er mai 2013, les montants de la prime de rattrapage octroyée aux invalides du régime général qui, au 31 décembre précédant l'année de son octroi, sont reconnus incapable de travailler depuis une durée minimum d'un an :

- augmentation de 208 à 274 euros pour l'année 2013
- augmentation de 274 à 308 euros pour l'année 2014.

Le second projet vise à augmenter à 20 euros le montant de l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne dans le régime des travailleurs indépendants, à partir du 1er avril 2013.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>